



GARDE D'ENFANT ET ELOIGNEMENT

Par **maelleam**, le **03/03/2012** à **21:23**

bonsoir,

j'expose ma situation.

mon ex amie, travaille dans la restauration et je suis enseignant. Nous avons un petit garçon de 20 mois et habitons à Laval.

Avant de nous séparer il y a peu, nous avons pour projet de partir de Laval pour aller sur Saint Nazaire (150 kms).

AU moment de la séparation, j'ai décidé de faire un trait sur la mutation à Saint Nazaire, alors qu'un poste se libère dans l'établissement dans lequel je désire enseigner. Mon ex amie m'a dit de ne pas le faire et de tenter le coup quand même.

Sachant qu'elle n'a pas de projet clair: me laisser partir avec notre fils (il y a de fortes chances pour que l'on arrive à la solution amiable que je garde notre fils le plus souvent, au vu de ses horaires) mais rester sur Laval, ou nous rejoindre.

Quelle est la démarche à suivre pour être sûr qu'il y aura le moins de soucis possibles?

Une mutation étant difficile à obtenir, si je mute là bas et que dans quelques mois elle entame des démarches pour récupérer la garde, je ne pourrai pas revenir sur Laval, donc je serai séparé encore plus de mon fils, si elle obtient la garde bien évidemment.

Je n'ai aucune certitude sur son projet professionnel, donc je ne sais pas si elle tentera de nous suivre le cas échéant.

Ne vaut il mieux pas que je renonce à la mutation, sachant que si je reste sur Laval j'aurai certainement une grosse partie de la garde?

En attente d'une réponse...

Par **Laure11**, le **04/03/2012** à **15:29**

Bonjour,

Nous ne pouvons pas prendre la décision à votre place... C'est à vous de voir.

Cdt

Par **maelleam**, le **05/03/2012** à **10:09**

Merci pour la réponse, mais en fait je voulais surtout savoir si les risques de perte de garde étaient plus importants en cas de départ de ma part, sachant que mon ex amie ne s'y oppose

pas pour le moment, où si je me mettais en "danger" vis à vis de la garde de mon fils? au vu des horaires de travail, nous avons envisagé une garde plus importante de ma part ce qui paraît logique, mais aurait elle le droit et la possibilité de l'obtenir si elle désire revenir ici? et bien évidemment, je sais que personne ne peut prendre la décision à ma place, j'essaye seulement d'envisager les risques potentiels...
cdlt

Par **Laure11**, le **05/03/2012 à 12:09**

Bonjour,

Il est bien évident qu'une garde alternée ne sera pas envisageable et certainement que les droits de visite et d'hébergement seront réduits (avec augmentation des jours pendant les vacances scolaires pour compenser).

Cdt

Par **maelleam**, le **05/03/2012 à 12:39**

Ok, mais à l'avantage de qui?

dans la plupart des décisions, c'est la mère qui possède le plus d'avantages sur la garde de l'enfant, mais dans notre cas, avec ma stabilité d'emploi, et mes horaires avantageux, est-il envisageable que cela soit moi qui sois en position de demander une garde plus importante?
cdlt

Par **Karl777**, le **10/03/2012 à 09:55**

La seule et bonne question est : Quel est l'intérêt de l'enfant ?

Et c'est en fonction de cette seule et unique question que le juge statuera compte tenu des éléments que vous lui donnerez.

Personne ne peut préjuger de sa décision.